

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »
Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 17 Juin.

M. Buffet est nommé membre du Sénat par trois voix de majorité (141 suffrages, contre 141 obtenus par M. Renouard).

Le Maréchal-Président, dont les sympathies personnelles sont connues, a tenu la conduite la plus régulière en s'abstenant d'exercer la moindre influence.

Il est impossible de ne pas constater la gravité de cette nomination. Les meneurs de la candidature de M. Buffet, préoccupés avant tout de leurs ambitions personnelles, ont voulu, sous le masque d'un péril social imaginaire ou considérablement grossi, faire entrer le Gouvernement et le Sénat dans la politique des conflits, au bout de laquelle il y a la dissolution de la Chambre des députés. Ces meneurs ne voient pas une chose, c'est que le Pays prendra ardemment parti contre eux et relèvera la provocation. Triste résultat ; car l'expérience nous montre, que dans les luttes et les crises de cette nature, les opinions modérées sont broyées par les passions triomphantes.

Assurément, la Chambre des députés avait commis de grandes fautes, quand elle s'était livrée à la manie étrange des invalidations non justifiées ; mais depuis cette époque, elle avait repoussé l'amnistie et ensuite le service militaire pour tous les Français pendant trois ans. En même temps, la commission du budget avait écarté toutes les propositions contre le budget des cultes et en faveur de la séparation de l'Église et de l'État. Jeter en quelque sorte à la face de cette majorité le nom de M. Buffet, dans de telles circonstances, n'est-ce pas un acte irréfléchi et une haute imprudence ? Le centre droit regrettera longtemps d'avoir écouté des voix hargneuses et trompeuses, sourdes à l'intérêt public et ouvertes seulement pour leur propre intérêt.

Il nous est impossible de ne pas revenir sur l'approbation ou l'abstention de la majorité des députés bonapartistes, dans la question du service militaire qu'on voulait imposer pour trois ans à tous les Français.

Quand il était notre maître, le bonapartisme se trouvait constamment en guerre avec une puissance quelconque, soit en Europe, soit en Asie, soit en Amérique, et il faisait tuer les français par milliers sans profit pour notre malheureux pays, puisque l'Empire nous a coûté l'Alsace et la Lorraine. Au-

jourd'hui qu'il n'est plus au pouvoir, le bonapartisme a conservé les goûts belliqueux et aventureux. Nous venons de voir, en effet, que la majorité des députés bonapartistes a voté ou a refusé de rejeter (en se réfugiant dans l'abstention) une proposition de loi ayant pour but d'obliger tous les Français à faire un service militaire de trois ans.

Que signifie cette conduite des amis de l'empire ? Elle signifie d'abord que les bonapartistes voudraient mettre sur le compte du gouvernement actuel une mesure qui produirait un effet désastreux dans les campagnes et qu'ils exploiteraient contre le maintien de ce gouvernement. Elle signifie ensuite que, dans l'espoir de s'emparer à nouveau des affaires par surprise, ils n'ont d'autre pensée que d'avoir une armée considérable pour recommencer les terribles guerres de Napoléon I^{er} et de Napoléon III.

Heureusement, tout ce que la Nation compte d'hommes intelligents, sait fort bien que la République, pas plus que la monarchie constitutionnelle, n'a aucun besoin d'un tel déploiement de soldats. Cela serait ruineux pour le budget et désolant pour les populations agricoles, et c'est pour cela que la proposition de M. Laisant a été repoussée par tous les anciens républicains conservateurs et tous les adhérents de la Constitution, indignés des intrigues et des manœuvres bonapartistes.

Les partisans des institutions parlementaires qui ne comprennent que le gouvernement du pays par le pays, soit avec un chef électif, soit avec un chef héréditaire, sont pénétrés de la nécessité de la paix pour la France. Ils ne sont pas responsables des fautes et des crimes de l'empire, et ils ne songent qu'à assurer le bien-être de la Nation. Le système impérialiste, au contraire, n'a vécu et ne peut vivre que par la guerre, parce qu'il lui faut à tout prix détourner l'attention du despotisme et des scandales intérieurs pour la porter tout entière sur les événements extérieurs.

Le travail d'épurement que nous avons souhaité depuis longtemps dans le parti républicain s'opère chaque jour. Les exaltés, les ultraradicaux, les démagogues se mettent à faire bande à part. Nous en sommes ravis, mais ce qu'il faut remarquer, c'est que ce mouvement est assez avancé pour que M. Gambetta soit l'objet des plus vives attaques. Les citations suivantes don-

neront une idée de la transformation qui se fait.

On lit dans le *Corsaire* :

Il y a quelques mois à peine, M. Gambetta demandait à ces électeurs dont il acceptait autrefois si facilement le programme : « Le contrat tient-il toujours ? » — Non, le contrat ne tient plus. De toutes les promesses faites, pas une n'a été tenue ; de toutes les réformes réclamées, il y a sept ans déjà, pas une n'a été réalisée ; de tous les articles du programme accepté, pas un n'a été observé. Et lorsque 130 députés ont posé cette question de l'organisation militaire qui permettait à M. Gambetta de demander avec ses électeurs de Belleville :

La suppression des armées permanentes,

L'éducation militaire obligatoire.

L'application du système qui fait du citoyen un soldat et du soldat un citoyen. M. Gambetta a répondu : On ne discute pas.

Ne faut-il pas s'attendre, après cette parole, à voir les électeurs de Belleville dire à leur élu : « Citoyen Gambetta, le contrat ne tient plus. »

On lit dans les *Droits de l'Homme* :

L'amnistie, inopportune ! La révision de la loi sur le jury, inopportune ! L'abolition du volontariat d'un an inopportune ! Le moment n'est pas venu, l'heure n'a pas sonné.

M. Gambetta souverain pontife de la religion de l'opportunisme l'affirme.

On verra plus tard, mais pour le moment cela troublerait le pays. Mais c'est le pays qui demande une réforme. Cela ne fait rien. Ajourné. A quand ? On ne sait. Quand il plaira à M. Gambetta de trouver la chose opportune.

INEXPLICABLE AVEUGLEMENT !

Jamais on n'a vu une semblable situation. Des hommes qui manquent à leur parole, qui ne font droit à aucunes revendications populaires, qui écartent du pied et dédaigneusement toutes les réformes qui tiennent le plus à cœur au pays :

- Amnistie,
- Liberté de la presse,
- Loi sur le jury,
- Réduction,
- Uniformité du service militaire !

On est à la fin pris d'écœurement au spectacle de toutes ces PALINODIES parlementaires. Il est pénible au plus haut point de signaler pour ainsi dire tous les jours, le mauvais vouloir, les défaillances d'hommes qui avaient fait au pays des promesses républicaines.

L'un des rédacteurs du premier de ces journaux (le *Corsaire*) a été provoqué en duel par M. Lockroy. Ce rédacteur ayant, paraît-il, refusé de se battre, M. Lockroy insinua clairement dans une lettre, que le *Corsaire* est vendu à l'Empire. La vérité est que l'Empire a toujours cherché, à l'aide des journaux et des brochures, à épouvanter les

conservateurs. Il attise le feu, il soudoye les démagogues, et il se persuade qu'on courra bien vite après lui en lui disant : *Sauvez-vous*. Ce jeu a été trop souvent pratiqué et est par conséquent trop connu pour réussir encore. Le vrai danger pour la France, pour la société, pour le travail et pour la fortune publique n'est pas dans un radicalisme, qui n'a et ne peut avoir aucune chance de succès. Il est dans le bonapartisme, qu'il faut combattre sans relâche, parce qu'il a amené trois invasions et deux partages, persécuté l'Église, et créé à lui seul plus des trois quarts de notre dette qui s'élève à 25 milliards !

M. Thiers a adressé la lettre suivante à plusieurs journaux :

« Paris, le 14 juin 1876.

« Monsieur,
Je vous prie de vouloir bien rectifier une erreur que le *Journal officiel* a commise à mon égard, en me rangeant parmi les députés qui se sont abstenus dans le scrutin relatif à la réduction du service militaire de cinq à trois ans.

« Considérant toute réduction de la durée du service comme funeste à la forte constitution de l'armée, je me serais bien gardé de m'abstenir dans une question qui intéresse à un si haut degré la sûreté et la grandeur du pays. Non seulement je ne me suis pas abstenu, mais j'ai voté contre la prise en considération de la mesure proposée ; et, quoique je prenne rarement la parole, je l'aurais demandée cette fois si M. Gambetta, intervenant à propos et avec son talent accoutumé, n'avait rendu toute nouvelle intervention absolument inutile.

« Venillez, monsieur le directeur, recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« A. THIERS. »

M. Thiers est absolument dans le vrai, et nous nous empressons de compléter nos observations par l'opinion d'un homme si autorisé. La coalition radicale-bonapartiste en sera donc pour sa courte honte. M. Thiers lui dit que nous aurions une armée défectueuse, en contraignant tous les français au service militaire pour un délai de trois ans.

Les désordres qui se sont produits en Belgique, à la suite des élections législatives, ont eu une certaine gravité. Les démagogues (il y en a partout, à Bruxelles comme à Londres, à Berlin comme à Paris) se sont livrés à des agressions et à des manifestations contre les établissements scolaires catholiques et contre les maisons religieuses. La force armée a dû être sur pied à

Bruxelle, à Anvers, à Gand et à Liège. Voici quelques dépêches sur ces faits :

Gand, le 13 juin, 9 h. soir.

Une grande manifestation a eu lieu devant le Cercle catholique, dont les carreaux sont brisés.

Anvers, 13 juin, 9 h. 15, soir.

Grande animation. On se bat sur tous les points de la ville. La garde civique a été convoquée d'urgence. Plusieurs arrestations ont été opérées. On craint des troubles graves.

Bruxelles, 13 juin, 10 h. soir.

Grande animation. Une foule énorme stationne devant les institutions catholiques qui sont gardées par des corps spéciaux de la garde civique. Quelques arrestations ont été opérées.

Liège, le 14 juin.

Des rixes ont eu lieu hier soir. Un agent de police a été blessé d'un coup de pistolet.

Anvers, le 14 juin.

La garde civique est convoquée pour ce soir, afin de prévenir le renouvellement des troubles.

Bruxelles, 14 juin 11 h. 30, soir.

La ville est très animée ; l'agitation est cependant moins forte qu'hier.

Toutes les institutions catholiques sont gardées par la gendarmerie.

Des bandes qui parcourent la ville en huant, en sifflant, ont brisé les vitres de l'institut Saint-Louis. Quelques arrestations ont été opérées.

Des piquets de gendarmerie parcourent la ville. A différents endroits, il est défendu de stationner.

Anvers, 14 juin 11 h. 40, soir.

Les désordres continuent. Plusieurs milliers de personnes traversent la ville en criant : A bas Malou !

Les établissements catholiques et les couvents sont gardés par la police et la garde civique.

Au Handelbad on a cassé les vitres.

A l'institut Saint-Nerbert on a tout brisé.

A la suite d'une charge de gendarmerie, plusieurs personnes ont été blessées.

Diverses arrestations ont été opérées.

Gand, 14 juin 11 h. soir.

Ce soir des bandes ont parcouru la ville elles ont cassé les vitres au cercle catholique, à l'imprimerie Poelman, à l'imprimerie du journal *l'Étudiant catholique* et au collège Sainte-Barbe.

A l'institut Sant-Armand, elle ont tout cassé. Toute la police est sur pied, gardant les établissements catholiques.

Plusieurs arrestations ont été faites.

Liège, 14 juin, soir.

Calme complet.

Quand des faits pareils se produisent dans un pays qui jouit de toutes les libertés, et dont le gouvernement est la représentation vivante de la majorité électorale, la répression doit être prompte et énergique. Si on laissait faire les ennemis irréconciliables de l'Église

les institutions constitutionnelles et libérales seraient entièrement perdues, et les sociétés tomberaient sous le sabre d'un tyran ou sous la domination d'une multitude stupide et violente.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats

L'acte de pitié filiale que les princes de la famille d'Orléans viennent d'accomplir à Dreux, avec une simplicité si touchante, était pour eux un devoir d'une grande tristesse, mais d'une grande douceur. Triste spectacle, en effet, ces nombreux cercueils revenant de l'exil avec la dépouille mortelle de trois générations, le roi Louis-Philippe, la reine, leurs deux belles-filles, la duchesse d'Orléans et la duchesse d'Aumale, leur petit-fils, le prince de Condé; mais c'était le retour dans la patrie!

Les princes d'Orléans avaient attendu, longtemps attendu, pour accomplir cette pieuse translation, qu'une situation plus tranquille et plus régulière fût rendue à leur pays. Ils avaient demandé et obtenu une autorisation du gouvernement. Ils s'étaient volontairement privés d'un grand support dans une telle épreuve, l'entourage et l'empressement de leurs amis. Ils n'ont pu échapper, pendant la marche du convoi, à la foule qui s'est spontanément associée à ce grand deuil.

L'exil avait duré vingt-trois ans pour les fils et les petits-fils survivants du roi, rentrés en France pendant l'année 1871. Pour les morts, devant lesquels vient de s'ouvrir la chapelle sépulcrale de Dreux, l'exil s'était prolongé au delà de vingt-cinq ans. Un peu plus, et c'était presque le double du temps qu'avait duré la royauté de Juillet.

Etrange et insondable mystère des destinées humaines! Pendant près de vingt-cinq ans, depuis le début de sa carrière active, le duc d'Orléans monte et remonte suivant le mot du poète, « l'escalier de l'étranger. » Pendant quinze ans, il siège, comme prince du sang, sur un des premiers degrés du trône de France. Pendant dix-huit ans, il règne. Puis après, pendant un quart de siècle, il attend dans le caveau de Weybrige le jour qui rendra ses restes mortels au sol natal. Ainsi sa jeunesse est d'abord condamnée à vivre loin de cette patrie qu'il doit gouverner un jour. Vieillard, il vit dans l'exil; mort, sa dépouille semble expier au fond d'une tombe étrangère le bien que, pendant un règne pacifique et prospère, le monarque a fait au pays... Oui, ce sont là d'impénétrables mystères dans les desseins de Dieu, sur ceux que Massillon appelait les « grands de la terre. »

Tout le monde rend justice aujourd'hui aux prospérités de tout genre qui, entre deux révolutions dont la seconde fut « un effet sans cause », ont rempli les brillantes et bienfaites années du gouvernement de Juillet; et c'est presque un aveu d'ignorance, de banalité historique ou de prévention envieux, que de répéter, de nos jours, les anciens griefs, quelques-uns ridicules, dont les partis s'étaient fait une arme de guerre au temps des grandes luttes. Ces jours-ci même, un journal qui n'est pas suspect de partialité pour ces souvenirs monarchiques, répondant aux jugements erronés ou malveillants dont le règne de Louis-Philippe a été l'objet, le *Constitutionnel*, disait: « La vérité est qu'à moins de remonter jusqu'au cœur de l'incomparable règne de Louis XIV, nous défions tout homme insouffrant et sincère de nous mettre sous les yeux une époque où le génie français ait éclaté avec plus de verve, d'abondance et de variété... » Voilà ce qui se dit aujourd'hui; mais il a fallu que la tombe eût pesé vingt-cinq ans sur les restes du roi Louis-Philippe pour que cette réaction de la justice historique pût se produire librement. Il avait donc bien

raison de dire, comme son ancêtre Henri IV, ce roi de 1830, si calomnié de son vivant: « On ne me rendra justice qu'après ma mort! »

Ne disons rien de plus. La réserve délicate que les princes d'Orléans se sont prescrite dans l'accomplissement d'un pieux devoir, s'impose à nos souvenirs, comme elle s'est imposée à leur piété même. Ni les princes ni les journaux n'avaient de démonstration à faire, et la politique n'avait rien à voir à un événement de famille où le sentiment inspirait tout.

ORIENT.

L'homme malade n'est pas guéri, mais il va un peu mieux depuis qu'il a changé de médecins et qu'on l'a changé de régime. Le nouveau sultan est populaire comme nouveau souverain; il met des gants; il salue son peuple qui n'était pas habitué à pareille politesse, et on refait pour lui les mots occidentaux: « Plus de halberdes! » Ce n'est plus cette idole impassible et insensible, qui, sous la figure du sultan que nous avons vu naguère à Paris, se promenait silencieusement dans les rangs de la vile multitude sans laisser tomber sur elle un regard humain. Celui-là a disparu comme Romulus, dans l'orage et dans le mystère; et on ne saura jamais comment il est mort, et, du reste, ce n'est qu'une question de curiosité historique, car la morale n'a rien à y voir. Un journal de Londres disait l'autre jour que la malveillance ne manquerait pas d'attribuer à la tolérance ou à la connivence du gouvernement anglais la fin violente du sultan. C'est une erreur, on ne va pas jusque-là; personne n'accuse le gouvernement anglais d'avoir joué le rôle de la Parque et d'avoir donné au sultan les petits ciseaux dont dix-neuf médecins ont constaté la présence. Mais on savait très bien que dans ces pays-là la déposition était généralement synonyme de la strangulation, et il est facile de comprendre le sentiment d'inquiétude et de scrupule qui déterminait la reine Victoria à recommander qu'on ne fit pas trop souffrir le sultan, son ancien hôte. Peut-être eût-il mieux valu ne rien dire et laisser les Orientaux traiter leurs affaires à leur façon. Les idées qui font partie de la civilisation chrétienne n'ont pas cours chez les musulmans, et ils doivent être très surpris de l'importance que nous attachons à vérifier la manière dont un mortel, même un sultan, s'en est allé ou a été envoyé dans l'autre monde.

Cette question est donc tout à fait secondaire, et nous n'avons à nous occuper que des vivants. Le nouveau sultan est libre de tous engagements; il se présente devant l'Europe comme un homme qui n'a pas encore manqué à sa parole, au contraire de son prédécesseur, à la parole duquel personne ne croyait plus. Il fait les déclarations les plus libérales, les mieux intentionnées, et il est du devoir de l'Europe d'en attendre l'effet. L'abstention est donc de règle jusqu'à ce qu'on ait vu les débuts du nouveau règne.

Nous devons avouer que nous n'avons pas de ce côté de bien grandes illusions. La constitution religieuse, sociale, politique, de l'empire ottoman, ne lui permet pas des réformes qui seraient pour lui des atteintes mortelles. La récente révolution de Constantinople est avant tout une réaction religieuse et politique contre l'intervention étrangère, et le parti qui jusqu'à présent est resté le maître est celui qui veut réduire l'insurrection par la force et restaurer la domination musulmane dans son intégrité. Nous avons peu de confiance dans tous ces projets de régime constitutionnel que l'on prête bénévolement au nouveau gouvernement. Midhat Pacha, qui passe pour le chef de la Jeune Turquie, qui nous fait un peu l'effet de M. Emile Ollivier voulant libéraliser l'empire. La matière première ne s'y prête pas. On ne peut pas plus faire une Turquie libérale qu'on ne pouvait faire un

empire libéral. Les musulmans ne peuvent se maintenir que par l'autorité; ils pourront être tolérants, quelquefois généreux, mais ils ne peuvent point permettre l'admission aux droits politiques, à l'égalité sociale. Pour répéter encore le mot de Joseph de Maistre, entre le chrétien et le musulman « l'un des deux doit servir ou périr. »

Ce dilemme est compris des deux côtés et c'est pourquoi les musulmans veulent maintenir leur suprématie sans concéder l'égalité sociale, et les chrétiens veulent conquérir leur indépendance sans s'arrêter à des réformes chimériques. Il est possible que la question de guerre générale soit ajournée pour cette fois, c'est tout ce qu'il faut à l'opinion du jour et aux affaires du jour; mais elle se représentera à chaque printemps. Si la Turquie reste seule en présence de l'insurrection, sans qu'il intervienne aucune influence étrangère, la force lui restera. Elle a une armée régulière, avec laquelle elle aurait depuis longtemps étouffé le mouvement s'il n'avait pas été entretenu par des secours du dehors en hommes, en argent et en encouragements. Ce n'était pas, en réalité, contre les montagnards insurgés que la Turquie avait à lutter depuis un an, c'était contre les auxiliaires des provinces limitrophes et contre les subsides de la puissance protectrice de la race slave.

Le débat a été transporté sur une scène plus haute, plus générale, plus internationale. La question turque est devenue une question européenne, comme elle le sera toujours quand elle éclatera, et alors elle a subi un temps d'arrêt parce qu'aucune puissance en Europe ne voudrait jouer légèrement cette grande et redoutable partie. D'après tous les indices, on n'est pas prêt, ce sera pour une autre fois. Dans cet intervalle, la France n'a qu'à se préparer, à observer et à regarder sans s'engager, et à se réserver le choix de ses alliances.

JOHN LEMOINNE.

INFORMATIONS

LA REVUE DE LONGCHAMPS.

Dès 10 heures, une foule compacte stationnait devant les portes des casernes. Les Champs-Élysées, si calmes le matin, avaient un aspect inusité, les régiments passaient de tous côtés. Au Bois, pas une allée qui ne fût occupée par les troupes; là les brigades et les divisions arrivaient toutes formées et conduites par leurs généraux.

Le champ de courses offrait un coup d'œil unique et on ne peut plus curieux. A chaque instant, des colonnes d'infanterie ou de cavalerie débouchaient près de la Grande Cascade, ou à droite du champ de course, par la route de Sèvres.

La cavalerie se massait peu à peu dans l'angle obtus formé par la route de la Seine et par la route de Sèvres.

A deux heures et demie un grand mouvement s'est produit dans la foule: les ambassadeurs marocains venaient prendre possession de leur tribune. On a beaucoup admiré leurs magnifiques costumes arabes. A trois heures juste, une salve de 21 coups de canon s'est fait entendre, suivie de la sonnerie du *Garde à vous!* les tambours ont battu aux champs, les clairons et trompettes ont sonné, les musiques ont joué et le maréchal de MacMahon, suivi d'un brillant état-major, a pénétré dans le champ de courses avec le général de Ladmirault et a passé devant le front des troupes qui présentaient les armes.

Le Maréchal était accompagné du maréchal Canrobert, des attachés militaires en uniforme, des ducs de Nemours et d'Aumale et de tous les officiers généraux en disponibilité, présents à Paris.

Dans les tribunes, on remarquait la maréchale de MacMahon, le grand-duc et la grande-duchesse Michel, le prince Léopold d'Angleterre, la maréchale Can-

robert, la maréchale Regnault de Saint-Jean-d'Angély, MM^{mes} Alphonse et Gustave de Rothschild, M^{me} la baronne de Poilly, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Grévy, etc.

Le défilé des troupes a eu lieu dans les meilleures conditions. L'infanterie défilait en colonnes par division, l'artillerie par batteries attelées au trot, et la cavalerie par escadrons au trot. Le coup d'œil était magnifique. Tous les régiments passaient silencieusement devant le Maréchal et étaient acclamés chaleureusement par la foule.

Le temps, quoique couvert, s'est maintenu au beau, et les nuages rendaient moins vive la chaleur du soleil, la journée n'en a été que plus agréable.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Les autorités allemandes continuent donc à faire respecter, par la force, des lois qui violent la liberté de conscience; elles viennent d'interdire, à Trèves, les processions qui ont lieu vers cette époque de l'année.

Des prières réparatrices pour le sacrilège d'Qhlaui, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs, ont lieu en plusieurs endroits.

— On ne peut trop admirer le conseil d'Etat de Genève, et il est impossible de le suivre dans toutes ses industries contre l'Eglise.

« Rien ne l'arrête, dit l'*Univers*. Pour arriver à persécuter l'exercice du culte catholique, il a recours à la force armée, il viole le droit de propriété, et il y a longtemps que la liberté n'est rien pour lui. Il fait des lois à sa guise; pour appliquer ces lois, il choisit, révoque ou fait les magistrats à son gré. Il ne s'en prend pas seulement aux lois intérieures de la république; il viole, de son autorité propre, les conventions internationales, et il insulte aux prescriptions du droit des gens. »

Ce qui prouve surabondamment tout ceci, c'est que le *Journal de Genève*, qui n'est pas suspect, est quelquefois scandalisé lui-même.

— Le conseil supérieur de la société de la jeunesse catholique italienne, vient d'adresser un nouvel appel aux Italiens pour les inviter à la célébration du jubilé épiscopal de notre Saint-Père le Pape.

Le 3 juin 1877, il y aura cinquante ans que Pie IX fut sacré évêque.

— Dimanche dernier, la ville d'Annecy a célébré, par des fêtes publiques, les noces d'or de son évêque, Mgr Magnin.

Il y a donc cinquante ans que le vénérable prélat a été ordonné prêtre.

— Les évêques des diocèses voisins de celui de Mantoue ont adressé à Mgr l'évêque de Mantoue, chassé successivement par le gouvernement italien de son palais épiscopal et du grand séminaire, une lettre de fraternelles condoléances.

Henri NADAL.

Par décision de Monseigneur ont été nommés aux cures suivantes:

De Larosière, M. LAPEYRE, curé de Montlauzon; — de Marillac, M. CHAUBARD, curé de Calvignac; — de Calvignac, M. PRADINES, vicaire de St-Sauveur à Figeac; — de Fages (Lauzès), M. AMALRIC, vicaire d'Albas; — de Flottes, M. COUDERC, vicaire de St-Siméon à Gourdon; — de Lamoignon, M. DELMAS, vicaire de Dégagnac; — de Mézels, M. RIVIÈRE, vicaire de Bétaille; — de Montlauzon, M. CAUMONT, vicaire de Concots.

Et aux vicariats suivants: de Saint-Denis (Martel), M. DESTRIEL, vicaire de Molières; — de Bétaille, M. RIVASSOU, nouveau prêtre; — du Bourg, M. LAYRAL; — de Concots, M. FIRMIN PRADAYROL; — de Dégagnac, M. CARRAYROU; — de St-Sauveur à Figeac, M. MAYNIEL; — de St-Siméon à Gourdon, M. LASCOL; — de Meyronne, M. FRAUX; — de St-Germain, M. CONTE; — de Souillac, M. DELVERT.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par décision du 24 mai dernier, M. le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit l'époque des compositions du concours général pour l'enseignement secondaire classique et pour l'enseignement secondaire spécial entre les lycées et collèges des départements:

Enseignement classique. — Lundi 3 juillet: mathématiques élémentaires; mercredi, 5 juillet: géographie, classe de mathématiques élémentaires; vendredi, 7 juillet: mathématiques spéciales; mercredi 19 juillet: discours latin en rhétorique; lundi, 24 juillet: dissertation française; le même jour: histoire en rhétorique.

Enseignement spécial. — Lundi, 3 juillet: histoire et morale (matières de la troisième année); vendredi, 7 juillet: mathématiques appliquées et géométrie descriptive (matières de la troisième année); mercredi, 19 juillet: physique et chimie (matière de la troisième année); jeudi, 15 juin: dessin d'imitation et d'ornement.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Examens de licence

Les épreuves de la licence ès-lettres commenceront le samedi 1^{er} juillet.

Examens de baccalauréat.

La prochaine session du baccalauréat ès-lettres s'ouvrira à Toulouse, le vendredi 7 juillet.

Les diverses catégories d'examen auront lieu dans l'ordre suivant:

1^{re} catégorie. — Examen du baccalauréat complet.

2^e catégorie. — Examen du baccalauréat scindé. 2^e partie. — Fin juillet.

3^e catégorie. — Examen du baccalauréat scindé, 1^{re} partie.

Des sessions particulières pour le baccalauréat ès-lettres complet et scindé se tiendront à Cahors, à Rodez et à Tarbes, aux époques ci-après:

1^o A Cahors, le jeudi 17 août;

2^o A Rodez, le mardi 22 août;

3^o A Tarbes, le lundi 28 août.

Les candidats aux trois catégories du baccalauréat ès-lettres, à Toulouse, devront se faire inscrire du jeudi 15 juin au samedi 1^{er} juillet. Aucune inscription ne sera reçue, passé le 1^{er} juillet, sauf à Cahors, Rodez et Tarbes, où les inscriptions seront admises jusqu'au 1^{er} août.

Les inscriptions seront reçues:

1^o Dans les bureaux du secrétariat des Facultés, pour les candidats du baccalauréat complet et scindé (1^{re} et 2^e partie) qui voudront subir l'examen à Toulouse;

2^o Dans les bureaux des inspecteurs d'Académie résidant à Cahors, à Rodez et à Tarbes, pour les candidats qui voudront subir l'un ou l'autre examen dans l'une ou l'autre de ces trois villes. Pour les trois catégories du baccalauréat ès-lettres le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 1^{er} août pour Cahors, Rodez et Tarbes.

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de l'instruction publique, laquelle dit que l'intention du gouvernement est d'assurer aussi promptement que possible les bienfaits de l'instruction primaire à tous les enfants en âge de fréquenter les écoles. Pour cela, il faut que les établissements scolaires soient assez nombreux afin que les enfants aient seulement une distance raisonnable à parcourir. Les locaux doivent présenter toutes les garanties de commodité et d'hygiène pour les enfants, et d'installation convenable avec jardin pour l'instituteur.

Le gouvernement demande dans ce but de nouveaux subsides dont l'idée a été favorablement accueillie. Les préfets devront informer sans retard les administrations municipales des intentions du gouvernement, les inviter à délibérer sur les besoins communs à ce sujet, et faire dresser les plans et devis dans le plus bref délai.

Une autre circulaire demande l'état

exact des bâtiments scolaires dans chaque commune.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée, la circulaire suivante :

Mon cher général,
J'ai été à même de remarquer que, parmi les officiers de toutes armes de l'armée territoriale, il s'est produit depuis quelque temps un grand nombre d'offres de démissions dont la plupart sont basées sur des motifs fort peu plausibles ou sur de simples considérations d'amour propre. La détermination de quelques-uns a également été inspirée par l'espoir d'obtenir une position supérieure dans la réserve. Il m'a paru opportun de remédier à cet état de choses, et, dans le but d'éviter les changements fréquents qui en résulteraient pour les cadres, si l'on ne se mettait en garde contre les manœuvres signalées plus haut, j'ai décidé, le 13 mai courant, que, par analogie avec ce qui se pratique dans l'armée active, les officiers de toutes armes de l'armée territoriale, démissionnaires de leur grade, ne pourront plus être réadmis avec un grade d'officier dans aucun corps de cette armée.

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,
Général DE CISSEY.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des Manufactures de l'État, sont prévenus que, le lundi 16 octobre 1876, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel de la culture du Tabac (2^e série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire, avant le 25 septembre prochain, dans l'une des quinze Manufactures de tabac ci-après désignées, où auront lieu les examens :

Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Riom, Tonneins, Toulouse. Les inscriptions seront également reçues par tous les autres chefs de service de l'administration près de qui les candidats pourront d'ailleurs prendre connaissance du programme. Ils auront alors à faire connaître, dans leur demande d'inscription, la Manufacture qu'ils auront choisie comme centre d'examen.

Les réservistes et disponibles de l'armée active, qui n'ont pas encore

demandé leurs livrets à la gendarmerie, devront les réclamer au commandant de la brigade de leur résidence avant le 1^{er} juillet.

Passé le 1^{er} juillet, ceux d'entre eux, qui auront négligé de se conformer à la présente invitation, encourront des punitions disciplinaires, par application de la loi du 18 novembre 1875.

Monument

A élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Souscription des employés de la Trésorerie Générale du Lot : 23,50 ; souscription des habitants de la commune du Montat 123,50 ; souscriptions recueillies dans la commune de Rouffilhac 32,95 ; MM. Brassac, ancien négociant à Paris, 300 fr. ; Orliac, curé de Bretenoux, 10 fr. ; Cazes percepteur à Bretenoux, 10 fr. ; Couderc, curé à Cornac, 5 fr. ; Sirieys, instituteur à Cornac, 2 fr. ; Caminade, fils, de Catus, 5 fr. ; Ayot, lieutenant au 4^e rég. de cuirassiers, 30 fr. ; Ausset, notaire à St-Flour (Cantal) 25 fr. ; Les conseils municipaux des communes de Cornac, 30 fr. ; de Duravel, 50 fr. ; de Steurac, 50 fr. ; de Touzac, 25 fr. ; Mauroux, 50 fr. ; Ste-Croix, 60 fr. ; Mercuès, 50 fr. ; Montgesty, 40 fr. Total de la 7^e liste : 921,95.

La commission a l'honneur de prier les personnes de la ville de Cahors, chez lesquelles ont été déposées des listes de souscription, de vouloir bien les remettre, avec les sommes recueillies, entre les mains de son trésorier, M. Sirech, conseiller municipal.

On nous écrit de Bordeaux :

J'ai eu l'avantage d'assister le 11 courant au Grand Théâtre, à la distribution solennelle des prix de l'Ecole philomatique.

Inutile de faire ici le compte-rendu de cette jolie fête. Permettez-moi seulement de vous signaler les lauréats, enfants du Lot qui, au lieu de passer leurs moments libres dans les plaisirs et les distractions qu'offre la grande ville, les consacrent tout entiers au développement de l'intelligence par le travail et l'étude. Parmi eux figure en première ligne :

1^o M. Auguste Carayrou, de Viacaz (Lot), employé au chemin de fer, qui a été 3 fois proclamé lauréat : 1^o langue espagnole, 2^o géographie commerciale, 3^o chimie industrielle.

M. Paul Ferrand, de Souillac (Lot), qui, lui aussi, a été acclamé 2 fois : 1^o langue anglaise, 2^o langue allemande.

M. Etienne Flouret, de Cavaignac (Lot), pour son prix de calligraphie.

Comme moi, M. le rédacteur, ne trouvez-vous pas beau de tels exemples et ne jugez-vous pas opportun de les

signaler à leurs compatriotes, parmi lesquels ils ont sans doute de nombreux amis.

Recevez, etc.

L. P.

Sur un cerisier.... y monter à vingt ans passe encore, mais à 72 ans ! Une pauvre femme de Cabessut a payé chèrement cette imprudence. En tombant, elle s'est fracturé une jambe.

On nous écrit de Gramat :

Le cadavre d'un homme a été trouvé mardi dernier sur la voie ferrée entre la station de Rocamadour et celle de Montvalent, au passage à niveau de la route numéro 27 de Gramat à Martel.

On a pu reconnaître un nommé Barres P., cultivateur à Alvignac, qui se sera volontairement jeté sur la voie au moment du passage du train ; les preuves du suicide ont été parfaitement constatées.

On nous écrit de Lacapelle :

Un incendie a éclaté le 3 du courant, à une heure du matin, à la maison du sieur Canhac J., du village de Lacayrouse, commune de Bonysou. La maison ainsi que la grange attenante ont été fortement endommagées ; les pertes s'élevaient à 1,800 fr. Les meubles étaient assurés.

On nous écrit de Belfort le 16 juin :

Malgré la foire de Montpezat, tenue hier à 8 kilomètres de Belfort, une des nouvelles foires de cette dernière localité, tenue aussi hier 15 juin, a été fort belle. Grand nombre de personnes s'y étaient rendues.

Tous les propriétaires de la commune, heureux de répondre à l'invitation de M. le Maire, s'étaient empressés d'y conduire leurs bestiaux.

145 paires de bœufs d'attelage ont été conduits sur le champ de foire, dont une assez grande quantité a été vendue à des prix raisonnables. 659 moutons mis en vente, 218 ont été vendus ; 34 têtes de volaille vendues à 1 fr. 40 le kilogr.

Divers marchands éralagistes, les aubergistes et les cafetiers ne s'attendaient pas à faire de si bonnes recettes. Aucun accident, ni aucun vol à signaler.

Nous espérons que la troisième nouvelle foire de Belfort qui se tiendra aussi au chef-lieu de cette commune le 16 août prochain, sera bien plus populeuse et beaucoup plus importante en affaires.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Tous nos éloges à la troupe lyrique de M. Boutines, pour la bonne représentation qu'elle nous a donnée jeudi. Les *Dragons de Villars* ont

— Bravo ! bravo ! — répliqua le boulanger en souriant. — Je te l'ai bien dit que tu étais jeune ! et j'ajouterai : si par exemple les habitants de Mandello prenaient aujourd'hui à partie ceux de Bellano, demain ceux de Bellano s'associeraient avec nous pour en agir de même avec ceux de Mandello. Aujourd'hui je suis le bâton et tu es l'âne, demain je serai l'âne et tu seras le bâton ; mais l'ânier qui a bâtonné hier bâtonne aujourd'hui, bâtonnera demain et après demain, et toujours tant que durera ce monde.

Le dialogue fut interrompu par l'approche d'un des gardes de Crivello qui se promenait dans cette foule de soldats pour les tenir en respect.

Dans la grande salle du palais se promenaient les seigneurs, les chevaliers, les châtelains, les dames et les demoiselles de tous les pays riverains du lac, causant de parures et de modes.

Une longue antichambre était remplie de pages, de valets et d'écuers, et dans la vaste cour résonnaient les trépignements des chevaux, les aboiements des chiens, les cris des serviteurs.

On peut penser combien il avait été incommode pour les seigneurs de trainer derrière eux tout cet appareil et surtout leurs équipages, dans un hameau resserré entre le lac et une montagne abrupte, un

été enlevés avec beaucoup d'entrain par Mlle Aziber, une Rose Friquet charmante, jouant bien, chantant mieux, toujours applaudie et rappelée ; par M. Cadeau, ténorino à la voix fraîche et sympathique qui nuance bien, et à qui l'assurance viendra bientôt ; par M. Gilbert, le nouveau baryton, excellent comédien, dont nous apprécierons la voix dans un rôle plus important.

Tout a bien marché, même les chœurs, et si M. Boutines veut nous en croire, il donnera le plus souvent possible l'opéra comique, qui s'approprie mieux à notre petite scène et au goût du public. Nous sommes certain qu'il y trouvera son compte.

Les dames étaient nombreuses au théâtre jeudi, et lorsqu'elles auront dit autour d'elles tout le plaisir qu'elles ont goûté, leur nombre augmentera encore et le charme de ces soirées sera complet.

Pour la 2^e représentation de M. GILBERT, baryton des théâtres de Rouen, de Nîmes, etc.

Demain Dimanche : *La Favorite* et *le Châlet*.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

DATE	JOURS	FOIRES.
18	Diman.	
19	Lundi.	St-Caprais, Duravel.
20	Mardi.	Marciilhac, St-Sozy, Salviac.
21	Mercr.	
22	Jeudi.	Lalbenque, Mauroux, St-Jean-de-Laur, St-Céré.
23	Vend.	Martel.
24	Samedi	Comiac.

Lunaisons du mois de Juin.
 ☉ P. L. le 7, à 0 h. 46 du matin.
 ☽ D. Q. le 15, à 3 h. 24 du matin.
 ☾ N. L. le 21, à 10 h. 26 du soir.
 ☼ P. Q. le 28, à 0 h. 23 du soir.
 Les jours croissent de 29 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 3 au 10 juin 1876.

Nais sances.
Monconté, François, boulevard Nord.
Bénédicty, Antonin, rue des Maures.
Mariages.
Dollat, Achille-Marie-Claude et Birou, Jeanne.
Décès.
Labro, Jeanne, épouse Cros, 47 ans, boulevard Sud.
Cambard, Marie, épouse Fenasse, 65 ans, rue du Portail-au-Vent.
Delom, Antoine, ex-facteur rural, 69 ans, (Hospice).
Bergier, Charles, propriétaire, 49 ans, rue Ste-Claire.
Garrignes, Catherine, veuve Delpon, 84 ans, à St-Henri.

hameau d'où on ne pouvait approcher qu'au moyen de barques ou en descendant par de rudes et affreux sentiers. Mais un cortège était nécessaire. Ne fallait-il se montrer et donner une grande preuve de sa magnificence et de sa noblesse ?

Les autres pièces de ce vaste édifice, du côté qui donnait sur la place, étaient pleines de personnes qui étaient parvenues à entrer, soit comme attachées à quelque seigneur, soit comme amies de quelque écuyer ou de quelque valet, soit enfin, en payant la sentinelle.

Au milieu des chevaliers et des gentilshommes, dans la salle privilégiée, se promenaient l'un d'un côté, l'autre de l'autre, l'avocat du monastère et celui des Limontains. Tous deux étaient vêtus d'une longue robe de soie violette avec un capuchon rouge doublé d'hermine et orné d'une bande de fourrure qui tombait jusqu'aux pieds ; mais l'avocat des Limontains ne portait pas comme son adversaire la masse d'argent. Cet honneur n'appartient qu'aux défenseurs des évêques, des hôpitaux, des monastères et des ordres religieux.

Ottorino Visconti, le maître de Lupo, se promenait avec l'avocat des Limontains. Il avait promis à son écuyer d'assister au duel. C'était un beau jeune homme de

Henras, Marie, 45 ans, à Larosière.
Castelnau, Guillaume, propriétaire, 78 ans, à St-Henri.
Carriol, Benoîte, veuve Fontès, 68 ans, rue Brives.
Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 16 juin.

Un événement aussi triste qu'inattendu qui s'est produit hier à Constantinople a presque fait oublier l'élection du Sénat. Le ministre de la guerre, Hussein Avni Pacha, et le ministre des affaires étrangères ont été assassinés. Les dépêches de Constantinople affirment que ce double assassinat a eu pour mobile une vengeance personnelle et que la politique n'y est pour rien. C'est un officier destitué qui, pour se venger du ministre de la guerre, se serait rendu chez Midhat où le conseil était réuni et, en déchargeant son revolver sur Hussein Avni, aurait tué, non seulement celui-ci, mais encore son collègue des affaires étrangères et deux autres personnes.

Quoiqu'il en soit, la mort de Hussein Avni Pacha fait cesser les dissidences qu'on disait exister dans le gouvernement turc, puisqu'elle y supprime le parti vieux turc et n'y laisse plus que des partisans résolus des réformes projetées par la Jeune Turquie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 17 juin, 2 h. s.

L'élection de M. Buffet produit naturellement une vive impression. Elle a été saluée par un coup de sifflet parti des tribunes. Le président a fait évacuer la salle. Les promoteurs de la candidature Buffet protestent vivement, après comme avant le vote, contre la signification belliqueuse et hostile au cabinet actuel qu'on a voulu lui donner.

Bourse de Paris

Cours du 17 Juin.

Rente 3 p. %..... 68.20
 — 4 1/2 p. %..... 97.50
 — 5 p. %..... 105.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.640 »	3.673 »
Crédit foncier....	735 »	710 25
Orléans-Actions...	1.040 »	1.008 »
Orléans-Obligations.	326 »	327 75
Suez.....	521 50	522 50
Italien 5 %.....	73 20	73 75

vingt-six ans. Le lecteur nous pardonnera de consacrer quelques lignes à cet acteur qui doit jouer un grand rôle dans les événements que nous allons raconter.

Ottorino Visconti, fils de Hubert, frère du grand Mathieu Visconti, était cousin de Galéas I^{er}, mort en 1328, et de ses frères Marc, Roch et Jean, tous trois encore en vie.

Dès qu'il fut en âge de porter une cuirasse, il alla se mettre sous les ordres de son cousin Marc, homme déjà éprouvé à cette époque et renommé comme un des plus vaillants condottieri d'Italie. Il apprit le métier des armes sous les yeux de ce grand capitaine qui se mit à l'aimer comme son fils. Il reçut de lui les éperons de chevalier et suivit toujours sa bannière.

Il était vêtu d'un élégant pourpoint de velours cramoisi et d'un manteau bleu de ciel brodé d'argent et doublé de zibeline. Une grosse chaîne d'or faisait deux fois le tour de son cou et brillait sur sa poitrine. Sa tête était couverte d'une toque magnifique, bleu de ciel comme le manteau dont s'échappait, en gracieuses boucles sa noire et abondante chevelure ornée d'une plume blanche qui, retombant sur son épaule gauche, faisait encore mieux ressortir par le contraste, la couleur de ses cheveux.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
17 juin 1876. (9)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE TROISIÈME.

(Suite.)

— Mes papiers sont en règle, et si notre gracieux maître veut recommencer la vie de l'an passé où, à chaque instant, il fallait prendre les armes, je n'en ai guère envie, et déjà à Mandello chacun crie qu'il n'en peut plus. On va nous forcer à faire une émeute comme ceux de Limonta.
 — C'est donc vrai que les Limontains ont fait le diable ?
 — Bah ! ils n'ont fait que massacrer Pelagrua et brûler le monastère.
 — Oh ! s'écria le chasseur que Dieu les récompense !
 — Mais il paraît que l'abbé de Saint-

Ambroise est furieux et qu'il jure par le ciel et l'enfer d'en tirer une sévère vengeance.

— De dire à faire il y a loin. L'affaire doit se décider ici aujourd'hui, et si le champion des Limontains l'emporte, qu'on vienne leur chercher querelle ; nous nous leverons tous.

— On voit que tu es jeune, mon cher Laurent, — interrompit le boulanger — et que tu n'as pas encore appris que la dernière raison des comtes et des seigneurs c'est la force, ce sont les armes.

— Mais si nous sommes tous d'accord, insistait le chasseur ?

— Tous d'accord ! Tu me fais rire. Vois-tu sur la place ces quarante lances ? Que pouvons-nous contre ces hommes ? Ils sont tellement bardés de fer que frapper sur eux ce serait frapper sur un rocher, et ce sont des gens résolus et prêts à se faire éventrer pour qui les paie, fût-ce le diable.

— Et nous ?

— Nous ! nous ne sommes ici que comme épouvantail. On nous enferme dans cette église pour nous empêcher de nous mêler à ceux de Bellano. Mais s'il fallait marcher contre eux, crois-tu que nous hésiterions ?

— Pour ma part, j'en réponds, répondit résolument le chasseur.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

J. KLEIN LES BORDS DU NECK-AR, Valse, nouvelle œuvre du maître populaire ! Nouveau succès ! Cette valse surpasse ses aînées par le charme et par la saveur de ses mélodies originales et distinguées. Pas un bal, pas une fête, pas de réunion sans qu'on entende ce petit chef-d'œuvre. Les trois premières éditions, tirées à 3,000 chacune, ont été épuisées en moins de trois semaines.

Il est un petit nombre d'ouvrages dont le succès semble aller croissant, parce qu'ils sont inimitables au point de vue du style, de la richesse des descriptions, de la fraîcheur des souvenirs de jeunesse, ou du charme des épisodes d'histoire intime. Les trois romans par A. DE LAMARTINE : Graziella, Raphaël, le Tailleur de pierres de Saint-Point, sont de ce nombre. Ils viennent, pour la première fois, d'être publiés dans le format populaire, illustrés de 70 magnifiques compositions, et réunis en un seul volume, exécuté avec le plus grand soin par les éditeurs. La publication formera environ 45 livraisons à 10 centimes, ou 4 séries et demie de 10 livraisons brochées, à 1 franc 10 centimes. Il paraît une livraison par semaine depuis le 23 février 1876. — Furne, Jouvot et Co, Hachette et Co, éditeurs à Paris.

Unification de la dette égyptienne

BONS DU TRÉSOR ET OBLIGATIONS Les porteurs de Titres de la Dette Égyptienne sont informés que par décret de son S. A. le Khédive, en date du 25 mai 1876. le Comptoir d'Escompte de Paris a été désigné pour procéder, à Paris et dans ses succursales, à l'échange

des anciens Titres contre les nouvelles Obligations de la Dette générale unifiée. Les titres à échanger sont reçus aux guichets du Comptoir d'Escompte de Paris et dans ses succursales. Des notices précisant les conditions du décret d'unification sont attendues du Caire et seront tenues à la disposition des intéressés.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaas, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie

et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416. M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalscière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalscière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalscière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

ACHETEZ VOS MONTRES DIRECTEMENT EN FABRIQUE Économie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anc. maisons de France, ancienne Direction de l'École de Fabrication, fondée en 1794 par M. AMIET, horloger, membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie nationale A.-M. & C. Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements. Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Etude de M^e Delbreil, avoué à Cahors.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au dix Juillet mil huit cent soixante-seize, à onze heures du matin.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier mai dernier, lequel homologue une délibération du conseil de famille, en date du vingt-un mars précédent.

La dame Elizabeth-Louise Marty, veuve du Sieur Jean-Baptiste Lherm, sans profession, habitante et domiciliée de la ville de Cahors, agissant tant en sa qualité personnelle, que comme tutrice légale de Noël-Jean-Baptiste et Alfred-Jean-Baptiste Lherm, ses deux enfants mineurs, demeurant avec elle, a été autorisée à faire vendre les immeubles ci-après désignés. Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal, demeurant à Cahors, rue du Parc, numéro 42.

Biens à vendre.

Une Maison avec cour, composée d'une cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étage, ainsi que d'un gâletas, le tout situé dans la ville de Cahors et donnant sur les rues des Mirepoises et du Peigne. Le tout tient avec lesdites rues, avec maisons de Vincent et Trabouyé et avec jardin des acquéreurs de Madame veuve Deloncle.

Cette Maison sera vendue aux enchères, devant M. Ludovic Durieu, juge au tribunal civil de Cahors, commis à cet effet par le jugement précité, et en son audience au palais de justice de Cahors, en la salle des criées, le 10 juillet prochain, à onze heures précises du matin.

Elle sera faite en présence du Sieur Jean Lherm, aubergiste à Sousceyrac, subrogé tuteur desdits mineurs, lequel a été appelé à cet effet, par exploit de M^e Malrieu, huissier, en date du cinq juin courant.

Elle aura lieu sur la mise à prix de dix mille francs en sus des charges, ci. 10,000

Pour extrait certifié véritable. A Cahors, le quinze juin mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, Signé : DELBREIL. Enregistré, à Cahors, le quinze juin mil huit cent soixante-seize, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : GISBERT.

Eaux Minérales de Miers Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

A CÉDER UNE ÉTUDE DE NOTAIRE Chef-lieu de canton.

Station de voie ferrée. (DORDOGNE).

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

A partir du 15 courant, M. SÉVAL prendra la suite du Café de Bordeaux, situé en face la Mairie, à Cahors, qui est tenu actuellement par M^{me} veuve COLONGE.

Consommations de premier choix

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

PEAU DU VISAGE LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HALE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES Paris CANDES 1^{er} Méd. Exp. Int. 1875. Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE Paraît tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro : Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8°. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A. Aulus : caisse de 50 bouteilles, 31 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

M. MAHOUT

EX-MAITRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE

Marchand TAILLEUR

A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE

Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine, Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir, Reps pour pardessus, Cabas Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.



NOUVEAU PRODUIT donnant 80% d'Économie

Remplaçant le Savon et la Benzine. Il lave, nettoie, dégraisse tous les tissus, vêtements, sans altérer les couleurs les plus délicates et sans rétrécir les lainages. Pour le linge, il dispense de la lessive. Il agit dans toutes les eaux de puits et à l'eau de mer, ne laisse aucune odeur et préserve des crevasses aux mains. Déjà employé dans la marine et les hôpitaux. Le Zapph Birman est indispensable à tous les ménages. Morceau d'échantillon 420 gr., 25 cent. 450 gr., 45 cent. Tarif de gros franco, aff. B. A. BLOCH, fabri. breveté, 17, passage Saulnier, Paris. — Se trouve partout.

Engrais-Guanos Goulding

POUR TOUTES LES RÉCOLTES, MAIS SURTOUT POUR

LA VIGNE ET LE TABAC

Ces Engrais ont été employés depuis déjà bien des années, avec le plus grand succès dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi en raison de leurs avantages sur les Guanos Péruviens, je me suis décidé de porter ces engrais à la connaissance des fermiers et agriculteurs du Lot, avec la certitude, j'ose l'espérer, qu'ils en reconnaîtront les bienfaits en les employant pour leurs récoltes.

Pour les commandes et renseignements s'adresser à M. SÉGUELA, horticulteur à Cahors, qui donnera des échantillons gratuits à toute personne qui lui en fera la demande.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.